

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 27 avril 2021**, à **19 h 30**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

**PRÉSENCES**

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — personnel cadre sans droit de vote

Christian PLEAU — directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

**ABSENCES**

Mathieu BARBEAU — Parent

**INVITÉS**

Julie AUBIN — directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. CONSTATATION DU QUORUM**

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 27 avril 2021.

**1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C.A. 063-20-21**

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Patricia Bernard d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1. Constatation du quorum;
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
  - 3.1. Séance ordinaire tenue le 30 mars 2021;
  - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.
4. Correspondance et documents informatifs
  - 4.1. Rappel questionnaire d'intelligence collective – Formation obligatoire des membres ENAP.
5. Rapports
  - 5.1. Rapport du président du Conseil d'administration;
  - 5.2. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs;
  - 5.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
  - 5.4. Rapport du Comité de vérification;
  - 5.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
6. Affaires reportées pour prise de décision
7. Affaires nouvelles pour prise de décision
  - 7.1. Structure administrative 2021-2022 - Adoption;
  - 7.2. Relocalisation des classes spécialisées au secondaire 2022-2023 – Lancement de consultation;

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 7.3. Tarification des places excédentaires du transport exclusif pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2021-2022;
- 7.4. Tarification pour le transport intégré 2021-2022;
- 7.5. Tarification pour le transport du midi pour l'année scolaire 2021-2022;
- 7.6. Promesse de vente, acte de vente et autres documents afférents à l'aliénation de trois parcelles de terrain faisant parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situées en rive du boulevard Hochelaga devant le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet et de l'École secondaire De Rochebelle.
- 8. Présentation sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
  - 8.1. Rapport financier estimatif 2020-2021.
- 9. Affaires et questions diverses
  - 9.1. Période de questions et tableau des suivis.
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

### **1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucune

## **2.0 INTERVENTION DU PUBLIC**

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune demande d'intervention du public pour la séance ordinaire du 27 avril 2021.

## **3.0 PROCÈS-VERBAL**

### **3.1. SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 30 MARS 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

**C.A. 064-20-21**

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Vicky Lamontagne et résolu unanimement :

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 mars 2021;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 30 mars 2021 tel qu'il a été rédigé.

**3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 30 MARS 2021**

Le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs mentionne qu'il n'y a aucun suivi au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mars 2021.

**4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS**

**4.1. RAPPEL QUESTIONNAIRE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE – FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES ENAP**

À la demande de l'École nationale d'administration publique par la réception d'un courriel daté du 21 avril 2021, Mélanie Charest fait un rappel aux membres du Conseil d'administration afin compléter le questionnaire d'intelligence collective avant le 18 avril 2021.

Elle explique que ce questionnaire est nécessaire afin que l'École nationale d'administration publique puisse procéder à l'envoi des rapports individuels.

**5.0 RAPPORTS**

**5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Stéphane Lapierre informe le Conseil d'administration que le règlement du ministère sur les règles d'éthique et de déontologie a été déposé et que le Comité de gouvernance et d'éthique s'est rencontré pour en discuter. Le Comité s'est entendu sur le fait qu'il y avait encore beaucoup de points à éclaircir concernant ce document. Le Comité a donc décidé de ne pas en faire de synthèse pour le moment en attendant qu'il y ait moins de confusion à ce sujet et que ce projet de règlement soit officiellement sanctionné.

Il mentionne également que lorsqu'il mandate les sous-comités à se prononcer sur un sujet, il demande de ne pas le faire lors des rapports.

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 27 avril 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Il demande de seulement mentionner ce qui s'est discuté durant le comité en question pour garder la présentation la plus concise possible. Il demande aux membres des comités d'émettre un avis au directeur général ou à la secrétaire générale afin de donner une opinion sur ledit sujet, ce qui permettrait d'en débattre au bon moment lors du Conseil d'administration.

Monsieur Lapierre mentionne qu'un commentaire qui revient souvent dans les sondages est la durée des rencontres du Conseil d'administration. Il demande aux membres de cibler leurs questions afin d'éviter les questions qui s'enchaînent et de ne pas toujours renchérir sur les questions des autres membres. Il mentionne également qu'il considère que chaque membre a fait son devoir de lecture des documents et qu'il est prêt au moment du Conseil d'administration.

Finalement, la secrétaire générale, Mélanie Charest mentionne qu'elle va préparer un modèle de résolution pour les comités qui va leur permettre de rédiger leurs recommandations. Cette résolution sera envoyée aux présidences des comités avant la séance du Conseil d'administration. Elle explique également qu'elle leur fera parvenir toutes les résolutions quant aux décisions prises jusqu'à maintenant et elle en corrigera les procès-verbaux pour y joindre les résolutions des comités.

**5.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

Christian Pleau a le plaisir d'informer les membres du Conseil d'administration que les étudiants du primaire du Centre de services scolaire des Découvreurs seront de retour en classe dès lundi le 3 mai 2021. Il mentionne que c'est une bouffée d'air frais autant pour le personnel des écoles que pour les parents et enfants fréquentant nos écoles. Il mentionne que les classes spécialisées au secondaire vont également rouvrir à partir du 3 mai 2021.

De plus, il informe le Conseil d'administration de la conclusion d'une entente de principe avec la fédération des syndicats de l'enseignement. Il mentionne que l'entente est bien accueillie des deux (2) côtés et qu'elle sera ratifiée en bonne et due forme dans les prochains jours. Il explique aux membres du Conseil d'administration que c'est une excellente nouvelle pour le réseau.

Finalement, Christian Pleau informe que son rapport du mois est disponible sur la plateforme de gouvernance scolaire.

### **5.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Martin Corbeil informe le Conseil d'administration que le Comité de gouvernance et d'éthique a entre autres discuté du projet de règlement concernant l'éthique et la déontologie publié. Il mentionne que pour l'instant il n'y a aucun changement au niveau du fonctionnement du Conseil d'administration relativement à ce projet de règlement.

Ensuite, Monsieur Corbeil mentionne que le Comité de gouvernance et d'éthique a discuté du plan d'accueil et de formation continue pour les nouveaux membres du Conseil d'administration. Le Comité a pris la décision de déplacer ce mandat en septembre 2021 afin d'avoir permis à tous les membres d'avoir occupé leur fonction au Conseil d'administration sur une (1) année scolaire complète.

Il demande également à tous les membres de bien remplir le sondage envoyé après chaque rencontre du Conseil d'administration. Il mentionne qu'il n'y a jamais la totalité des membres qui le remplissent. Il informe les membres du Conseil d'administration qu'un tableau de compilation des résultats des sondages est disponible sur la plateforme de gouvernance dans la section du Comité de gouvernance et d'éthique et que tous les membres peuvent le consulter.

Il invite tous les membres du Conseil d'administration à assister aux séances du Comité de gouvernance et d'éthique s'ils le désirent.

### **5.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Marie des Neiges Genest informe le Conseil d'administration que le Comité de vérification s'est rencontré le 21 avril 2021.

Elle mentionne que lors de la rencontre, le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire, Guillaume Métivier, a présenté au Comité de vérification le rapport de la direction concernant la révision budgétaire qui est en cours de réalisation et qui sera présenté au Conseil d'administration. Il a également présenté la mise en place d'un plan d'action en lien avec un rapport de EY en vue de l'implantation d'un système pour l'administration des sommes pour le parascolaire.

Un sous-comité du Centre de services scolaire des Découvreurs travaille également à un code d'éthique, selon les recommandations du Vérificateur général, qui sera consulté par le syndicat. Marie des Neiges Genest mentionne également qu'il y a eu des questions concernant le transport scolaire. Elle mentionne à titre informatif que les transporteurs sont payés à 100% malgré le fait qu'il n'y a plus d'élèves allant à l'école.

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 27 avril 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Les membres du Comité ont pris plusieurs décisions qui seront expliquées plus tard par Guillaume Métivier lors cette séance ordinaire du Conseil d'administration. Elle tient à mentionner que les membres du Comité de vérification ont apporté d'excellents points lors des discussions.

Le Comité a discuté du nouveau contrat et des conditions d'accessibilités du transport intégré. Elle mentionne que la nouvelle entente est assez différente de la précédente étant donné que les parents n'auront plus de remboursement. Elle mentionne que l'entente est la même pour tous les centres de services scolaires qui sont desservis par le Réseau de transport de la Capitale. Le Comité de vérification a conclu qu'étant donné que le service est offert pratiquement gratuitement aux parents, il était à l'aise d'accepter la nouvelle entente. Marie des Neiges Genest mentionne que le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire a prévu une provision pour la première année de cette nouvelle entente.

Ils ont aussi discuté de la tarification au niveau des places excédentaires. Guillaume Métivier a fait l'analyse des différentes possibilités au niveau de l'indexation des coûts, il y aurait une augmentation de 0.72%. Madame des Neiges Genest mentionne que l'ensemble du Comité était d'accord avec cette proposition afin de conserver l'équilibre budgétaire.

Finalement, ils ont discuté du transport du midi où il y a aussi une augmentation de 0.72% autant au niveau des places individuelles que familiale. Le Comité était encore une fois d'accord avec cette nouvelle tarification.

#### **5.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Magalie Deschênes informe le Conseil d'administration que le Comité des ressources humaines s'est rencontré le 20 avril 2021.

Le Comité a surtout discuté de la structure administrative du personnel cadre. Les membres du Comité ont regardé la structure administrative et la directrice du Service des ressources humaines, Marie-Pierre Lamarche a fourni un modèle proposé afin de définir le ratio du nombre de gestionnaires par établissement.

Magalie Deschênes explique qu'anciennement, les établissements calculaient seulement le nombre d'élèves par établissement de façon générale. Maintenant, on calcule selon le nombre d'élèves HDAA, le nombre d'élèves en classes spécialisées et les élèves en francisation. On calcule aussi le nombre de bâtiments par établissement. En calculant

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

de cette façon, il est beaucoup plus facile de déterminer le nombre de gestionnaires requis par établissement et de prévoir en fonction de l'augmentation de la clientèle.

Le Comité a aussi discuté du document concernant les critères généraux de sélection des directions qui est utilisé depuis déjà plusieurs années. Les membres du Comité des ressources humaines étaient tous favorables à la reconduction de cet outil. Ils étaient aussi tous d'accord pour recommander la structure administrative du personnel cadre.

## **6.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION**

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune affaire reportée pour prise de décision pour la séance ordinaire du 27 avril 2021.

## **7.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION**

### **7.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2021-2022 - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

**CONSIDÉRANT** que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins 30 jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le Centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

**CONSIDÉRANT** les retours de consultations favorables des associations suivantes :

- a) Association québécoise des cadres scolaires;
- b) Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- c) Regroupement des directions d'écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;



**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'établir la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services l'année scolaire 2021-2022 tel que présentée;

**C.A. 065-20-21**

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) ÉTABLIR** la structure administrative des établissements (écoles et centres) et des services pour 2021-2022, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 065-20-21;
- 2) PROCÉDER** à l'abolition du poste suivant dès maintenant :
  - a) Un (1) poste de régisseur aux Services éducatifs;
- 3) PROCÉDER** à l'ajout des postes suivants dès le 1er juillet 2021 :
  - a) Un (1) poste de régisseur au Service des ressources matérielles pour le Centre administratif;
  - b) Un (1) poste de direction adjointe à l'école des Cœurs-Vaillants;
  - c) Un demi-poste de direction adjointe à l'école Notre-Dame-de-Foy;
  - d) Un demi-poste de direction adjointe à l'école Filteau;
  - e) Un (1) poste de direction adjointe à l'école Saint-Michel;
  - f) Un (1) poste de direction adjointe au Collège des Compagnons.

**7.2. RELOCALISATION DES CLASSES SPÉCIALISÉES AU SECONDAIRE POUR 2022-2023 – LANCEMENT DE CONSULTATION**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de pouvoir entamer les travaux cet été à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette pour y permettre la

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

relocalisation des classes spécialisées au secondaire provenant de l'École secondaire De Rochebelle;

**CONSIDÉRANT** qu'en plus des consultations spécifiquement prévues à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3), le Conseil d'administration souhaite consulter les conseils d'établissement visés par ce projet de relocalisation;

**C.A. 066-20-21**

Il est proposé par Stéphane Lapierre, et résolu à la majorité, à la suite d'un appel au vote demandé par Sébastien Pomerleau, Claudie St-Hilaire s'étant abstenue de voter :

1) **LANCER** en consultation le projet de relocalisation des classes spécialisées de l'École secondaire De Rochebelle vers la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette pour l'année scolaire 2022-2023 auprès des entités suivantes, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 66-20-21 :

- a) Le Comité de parents;
- b) Le Conseil d'établissement de l'École secondaire De Rochebelle;
- c) Le Conseil d'établissement de la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette;
- d) Le Comité de participation des enseignants du Centre de services scolaire;

2) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 28 avril au 18 mai 2021, aux fins d'une adoption du déplacement des classes spécialisées de l'École secondaire De Rochebelle vers la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette pour l'année scolaire 2022-2023 par le Conseil d'administration lors de la séance ordinaire du 25 mai 2021.

**7.3. TARIFICATION DES PLACES EXCÉDENTAIRES DU TRANSPORT EXCLUSIF POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**CONSIDÉRANT** les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** que les revenus de transport excédentaire sont importants pour l'équilibre budgétaire du transport;

**CONSIDÉRANT** l'indice des prix à la consommation qui est de 0,72%;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'indexer la tarification au taux de l'indice des prix à la consommation;

**C.A. 067-20-21**

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 179 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022;
- 2) **DÉTERMINER** la tarification des places excédentaires du transport exclusif à 308 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022.

**7.4. TARIFICATION POUR LE TRANSPORT INTÉGRÉ 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ c. I-13.3, r. 12);

**CONSIDÉRANT** les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** l'entente négociée entre les centres de services scolaires de la Capitale-Nationale et le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2021-2022;

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** que la signature de ce contrat permettra d'offrir le transport gratuit aux élèves n'étant pas à distance de marche de leur école, soit plus de deux (2) kilomètres pour ceux qui en feraient la demande;

**CONSIDÉRANT** que la signature de ce contrat permet d'éliminer les opérations administratives reliées aux remboursements du coût du laissez-passer aux élèves desservis par le Réseau de transport de la Capitale-Nationale, et ce, deux (2) fois par année;

**CONSIDÉRANT** le faible risque de déficit important et de notre financement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif de transport du Centre de services scolaire des Découvreurs lors de la réunion ayant eu lieu le 25 février 2021;

**C.A. 068-20-21**

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **AUTORISER** le directeur général à procéder à la signature du contrat avec le Réseau de transport de la Capitale-Nationale pour l'année scolaire 2021-2022 déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 68-20-21;
- 2) **AUTORISER** le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire à effectuer toutes les actions nécessaires dans le cadre de l'application du contrat du Réseau de transport de la Capitale-Nationale notamment, à déboursier un droit annuel de 430\$ pour tous les élèves du secondaire ayant droit au service et résidant dans les secteurs desservis par ce moyen de transport incluant les élèves exerçant un libre-choix.

**7.5. TARIFICATION POUR LE TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif au transport scolaire* du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**CONSIDÉRANT** les articles 16.1 et 16.2 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** que le transport du midi constitue un service non subventionné et est non admissible à la règle de gestion des surplus du transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'indice des prix à la consommation qui est de 0,72 %;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité de vérification du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'indexer la tarification au taux de l'indice des prix à la consommation;

**C.A. 069-20-21**

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement :

- 1) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 411 \$ par élève, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022;
- 2) **DÉTERMINER** la tarification du transport du midi à 719 \$ par famille lorsqu'il y a deux (2) enfants et plus, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022.

**7.6. PROMESSE DE VENTE, ACTE DE VENTE ET AUTRES DOCUMENTS AFFÉRENTS À L'ALIÉNATION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN FAISANT PARTIES DU LOT 6 322 010 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC, SITUÉES EN RIVE DU BOULEVARD HOCHELAGA DEVANT LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARIE-ROLLET ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE.**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Ville de Québec de faire l'acquisition de trois parcelles de terrain supplémentaires à la cession de terrains déjà réalisée précédemment en vue du réaménagement du boulevard Hochelaga pour son réseau de transport structurant;

**CONSIDÉRANT** que les parcelles de terrain cédées ne nuisent en rien aux activités du Centre de formation professionnelle Marie-Rollet et de l'École secondaire De Rochebelle;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 27 avril 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** que la promesse de vente est similaire dans ses termes et conditions à celle réalisée précédemment et autorisée par la résolution portant le numéro C.C. 016-19-20 du Conseil des commissaires le 29 octobre 2019 jointe à la présente;

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** la valeur nominale du terrain à 42 775 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation du ministre n'est pas nécessaire en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* (RLRQ c. I-13.3, r. 7);

**C.A. 070-20-21**

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Martin Corbeil et résolu unanimement :

- 1) **AUTORISER** la vente à la Ville de Québec, sur une base « telle quelle », sans aucune garantie légale ou conventionnelle de quelque nature que ce soit, implicite ou explicite (incluant notamment les vices cachés et les problématiques environnementales), et aux risques et périls de la Ville, trois parcelles de terrains connues et désignées comme étant parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 233,7 mètres carrés, tels que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes apparentes ou occultes pouvant affecter lesdites parcelles;
- 2) **AUTORISER** le Centre de services scolaire des Découvreurs à vendre lesdites parcelles pour le prix de 125 000 \$ et autres considérations, payable comptant à la signature de l'acte de vente à intervenir, en sus des taxes sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) applicables selon les dispositions des lois alors en vigueur, et ce, selon les termes et conditions substantiellement conformes à ceux stipulés dans la Promesse de vente, déposée au soutien des présente sous la cote C.A. 070-20-21, soumise à la Ville de Québec et à ceux pouvant être requis de la part de toutes autorités compétentes intervenant en pareille matière;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 27 avril 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 3) **FOURNIR** à la Ville de Québec ni copie de titres ni états certifiés, mais uniquement le certificat de localisation et le rapport d'étude environnementale qu'elle peut avoir en sa possession, sans être toutefois tenue de faire de mise à jour de ces documents, et ce, à titre d'information seulement pour cette dernière;
- 4) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs à signer et exécuter, la promesse de vente, l'acte de vente et tous les documents requis en pareille matière et à faire toutes les démarches nécessaires afin de compléter l'aliénation dudit immeuble en temps opportun lorsqu'ils le jugeront dans le meilleur intérêt du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 5) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs à recevoir le prix de vente à être versé à la signature du contrat notarié et à en donner quittance pour et au nom du Centre de services scolaire des Découvreurs.

**8.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES**

**8.1. RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2020-2021**

Le directeur du Service des ressources financières et du transport, Guillaume Métivier, présente le rapport financier estimatif 2021-2021 à jour en date du mois d'avril 2021.

Le processus de révision budgétaire du mois d'avril vise à renseigner l'organisation sur les écarts importants, anticipés par le rapport au budget initial. Il permet également la révision des prévisions anticipées lors du rapport estimatif de janvier. L'objectif serait normalement de présenter un portrait financier assez précis de notre performance financière de l'année.

Par contre, en période de pandémie, ce portrait sera teinté d'impondérables reliés à l'arrêt de l'enseignement en classe dans nos établissements. Des pertes de financement supplémentaires sont attendues dans nos centres de formation professionnelle. Une situation financière améliorée pourrait également survenir dans nos écoles primaires et secondaires causées par l'impossibilité d'engager les dépenses normalement prévues lorsque l'enseignement se fait à

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 27 avril 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

distance. Ces éléments sont toutefois difficilement estimables pour le moment.

Les secteurs les plus névralgiques demeurent les services de garde, les centres de formation professionnelle ainsi que tout ce qui a trait à l'entretien sanitaire du Centre de services scolaire. La masse salariale enseignante présente également un déficit important causé par les remplacements "Covid", l'école virtuelle ainsi que l'assurance salaire.

Enfin, nous avons eu la confirmation de l'octroi du financement des pertes du secteur de la formation professionnelle de l'année scolaire 2019-2020 qui correspondent à 2 644 000 \$. Même si ce montant vise à corriger un déficit généré l'année passée, il contribuera à l'équilibre budgétaire de l'année 2020-2021.

#### **9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

#### **10.0 DOSSIER À HUIS CLOS**

Aucun

#### **11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **C.A. 071-20-21**

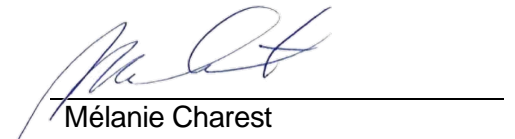
Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 27 avril 2021.

Il est 21h35,

Le président,

La secrétaire générale,

  
Stéphane Lapierre

  
Mélanie Charest